

Délibération DEL-CC-2024-218

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 17 DECEMBRE 2024

BOCAPOLE, SALLE BOCAGE

Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni Bocapole, salle Bocage, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (57) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (8) : Anne-Marie REVEAU pouvoir à Joël BARRAUD, Sylvie BAZANTAY pouvoir à André BOISSONNOT, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Sébastien GRELLIER, Stéphanie FILLON pouvoir à Bruno BODIN, Catherine GONNORD pouvoir à Pascale FERCHAUD, Patricia MIMAULT pouvoir à Thierry MAROLLEAU, Stéphane NIORT pouvoir à Armelle CASSIN, Patricia TURPEAU pouvoir à François MARY

Absents (18) : André GUILLERMIC, Anne-Marie REVEAU, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Jean-Pierre BODIN, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Catherine GONNORD, Jean-Jacques GROLLEAU, Etienne HUCAULT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Patricia MIMAULT, Stéphane NIORT, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU

Date de convocation : 11-12-2024

Secrétaire de séance : Jean Claude METAIS

DECHETS

Prestations de services divers : Tarifs 2025

Vu la délibération DEL-CC-2021-260 du Conseil communautaire en date du 14/12/2021 adoptant le nouveau Règlement de collecte des déchets AGGLO2B 2022 ;

Vu la délibération DEL-CC-2023-225 du Conseil communautaire en date du 19/12/2023 fixant les tarifs des prestations de services divers pour 2024.

Les services communautaires Agglo2B, La Direction de la prévention et de la valorisation des déchets, assurent divers services en lien avec leur activité auprès des usagers, des communes adhérentes, des entreprises ou des associations.

Il est proposé d'appliquer les tarifs TTC ci-dessous à compter du 1er janvier 2025 :

Mise à disposition ponctuelle de benne : travaux, manifestations...	Tarifs 2025 TTC
Mise à disposition d'un caisson avec enlèvement et vidage	240 € HT/unité

Mise à disposition longue durée de caisson	Tarifs 2025 TTC
Location caisson par mois	
11 m³	41,00 € HT/benne/mois
24 m³	52,00 € HT/benne/mois
30 ou 33 m³	58,00 € HT/benne/mois
Enlèvement et vidage du caisson	206,00 € HT/enlèvement

Traitement des déchets	Tarifs 2025 TTC
Traitement des déchets résiduels ou ultimes	248,00 € /T
Traitement des déchets verts	14,00 € /T
Traitement des pneus souillés	330,00 € /T

Mise à disposition location mensuelle	Tarifs 2025 TTC
Location conteneur aérien pour le verre et les multimatériaux de 3, 4, 5 m³	30,00 € /benne/mois
Vidage et traitement du conteneur aérien de verre	20,00 € /vidage
Vidage et traitement du conteneur aérien de multimatériaux	40,00 € /vidage

Prestation de collecte des multi-matériaux (mélange emballages-papiers) dans les entreprises exonérées de TEOMI et de RSi	Tarifs 2025 TTC
Mise à disposition de bacs roulants, collecte en C0.5 et traitement	0,74 euros / litre en place

Le conseil communautaire est invité à :

- **approuver les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2025, pour les prestations de services divers ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 20 DEC. 2024

Notifié ou publié le 20 DEC. 2024

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

